



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND-EST



Avenant n°2

Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Haute Zorn

Rappel de la Stratégie &
Programme d'actions initial

Projet établi par

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de l'Alsace-Moselle (SDEA)

Août 2021

Sommaire

I.	RAPPEL DE LA STRATEGIE INITIALE DU PAPI HAUTE ZORN	3
1.	Le SIA Haute Zorn, structure porteuse initiale du PAPI Haute Zorn	3
2.	Le SAGEECE de la Zorn et du Landgraben, cadre de réflexion propice	3
3.	Une concertation avec les élus et populations concernés	4
4.	Les solutions fondées sur la nature pour faire face au risque inondation	4
5.	La stratégie du PAPI Haute Zorn, aboutissement d'une réflexion et concertation	5
II.	RAPPEL DU PROGRAMME D' ACTIONS INITIAL DU PAPI HAUTE ZORN	6
1.	L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	6
2.	La surveillance, la prévision des crues et des inondations	7
3.	L'alerte et la gestion de crise	7
4.	La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	8
5.	Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	8
6.	Le ralentissement des écoulements	8
7.	La gestion des ouvrages de protection	9

I. RAPPEL DE LA STRATEGIE INITIALE DU PAPI HAUTE ZORN

La stratégie du PAPI Haute Zorn mise en place par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement (SIA) du Bassin de la haute Zorn s'inscrivait dans le cadre du Schéma d'Aménagement de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eaux (SAGEECE) de la Zorn et du Landgraben et a été l'aboutissement d'une étroite concertation avec les communes concernées.

1. LE SIA HAUTE ZORN, STRUCTURE PORTEUSE INITIALE DU PAPI HAUTE ZORN

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement (SIA) du Bassin de la Haute Zorn était la structure porteuse du PAPI Haute Zorn de sa labellisation jusqu'au 31 décembre 2015. A compter du 1^{er} janvier 2016, par le jeu des transferts de compétence, le SDEA Alsace - Moselle est devenu le porteur du PAPI Haute Zorn.

Le SIA du bassin de la haute Zorn a été créé en 1960 dans le but d'aménager la Zorn et la Zinsel du Sud afin de réduire les effets des inondations. Les premières décennies d'exercice de ce Syndicat incarnaient des actions d'hydraulique « dure » avec notamment des travaux de rectification des cours d'eau. Puis dès le début des années 1990, le Syndicat a adopté une position plus préventive et écologique des cours d'eau, accentuée par l'impulsion du SAGEECE de la Zorn.

Le SIA du Bassin de la haute Zorn était une structure précurseur en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et, avec l'appui du Conseil Départemental du Bas-Rhin, a élaboré l'un des premiers PAPI du GRAND EST.

2. LE SAGEECE DE LA ZORN ET DU LANDGRABEN, CADRE DE REFLEXION PROPICE

Le SAGEECE de la Zorn et du Landgraben est un schéma directeur de gestion, d'organisation et de programmation des objectifs et moyens à mettre en œuvre pour la valorisation, la protection et l'insertion des rivières dans l'environnement rural et urbain. Approuvé en 2001, cet outil n'est aujourd'hui plus actif mais a permis de programmer et d'exécuter de façon cohérente des opérations de gestion des cours d'eau. L'élaboration du Schéma d'Aménagement de Gestion et d'Entretien Ecologique des Cours d'Eaux (SAGEECE) de la Zorn et du Landgraben, par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, a offert un contexte de réflexion pertinent en matière de GEMAPI avec les élus du territoire.

La réflexion avait notamment permis d'aboutir à la mise en place d'une gouvernance adaptée au bassin versant cohérent du point de vue hydraulique. Sous l'impulsion du SAGEECE, le SIA Haute Zorn était en effet passé d'un périmètre de 9 communes dans les années 60 à 18 communes dans les années 2000 pour couvrir le haut bassin versant de la Zorn dans le département du Bas-Rhin.

La réflexion du SAGEECE à l'échelle du bassin versant de la Zorn et du Landgraben avait également permis d'amener les concepts de « vision globale de gestion du risque » au-delà des frontières administratives et de « solidarité amont-aval ». La pertinence des 5 premiers axes du PAPI est entendue par les élus du territoire, le premier salon de l'inondation organisé en 2012 avant la labellisation du PAPI Haute Zorn témoignait de la volonté du SIA Haute Zorn d'agir sur la connaissance et la conscience du risque et la réduction de la vulnérabilité.

Enfin, le cadre du SAGEECE avait permis au SIA Haute Zorn d'envisager un projet d'aménagement de lutte contre les inondations en privilégiant une approche plus préventive que curative et cherchant à concilier régulation hydraulique et amélioration écologique. C'est notamment dans ce contexte que le projet d'aménagement avait cherché à privilégier le ralentissement dynamique à la place de l'endiguement. Après avoir lancé des études de faisabilité d'aménagements de lutte contre les inondations via uniquement des protections rapprochées, le SIA Haute Zorn avait alors relancé une étude de faisabilité d'aménagement de lutte contre les inondations via le ralentissement dynamique. Finalement, au regard de l'étroitesse de la vallée de la Zorn et des enjeux présents, le ralentissement

dynamique ne sera pas possible mais sera prévu dans la vallée de la Zinsel du Sud en lieu et place des digues de protections rapprochées initialement projetées.

3. UNE CONCERTATION AVEC LES ELUS ET POPULATIONS CONCERNES

La stratégie du PAPI haute Zorn, en particulier dans le choix du niveau de protection des aménagements projetés, a été le fruit d'une concertation avec l'ensemble des communes et populations concernées. Les populations riveraines avaient exprimé lors des réunions de concertation une réticence envers la mise en place de murs et digues de protections en zone urbaine et souvent en limite de propriété.

Une concertation avait également été menée avec un certain nombre d'institutions ; notamment les services déconcentrés de l'Etat et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.

La concertation avait abouti, en ce qui concerne les projets d'aménagements sur la Zinsel du Sud et de la Zorn, à un objectif de protection trentennal plutôt que centennal permettant d'une part de favoriser l'intégration paysagère tant en milieu naturel (Zinsel du Sud) qu'en zone urbaine (Zorn) et d'autre part de limiter l'impact des ouvrages sur l'environnement.

4. LES SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE POUR FAIRE FACE AU RISQUE INONDATION

Les solutions fondées sur la nature peuvent représenter une manière pertinente et durable de répondre aux problématiques des risques d'inondation puisqu'elles peuvent incarner une réponse efficace de lutte contre les inondations tout en ayant un bénéfice sur les milieux naturels.

La restauration de zones humides et de champs d'expansion de crue, la végétalisation des bassins versants, la désimperméabilisation des sols, le reméandrage de cours d'eau sont autant d'exemples d'actions pouvant réguler les inondations, tout en répondant, dans le même temps, aux enjeux de conservation de la nature en apportant des bénéfices pour la biodiversité.

Le positionnement géographique du périmètre du PAPI Haute Zorn et son occupation des sols ne constituent pas un cadre favorable à la mise en place d'une stratégie uniquement basée sur des solutions fondées sur la nature. En effet, le déploiement des mesures habituellement envisagées, ne permettent pas dans le contexte du PAPI Haute Zorn de réduire les inondations de façon significatives pour les occurrences de crue étudiées.

Le positionnement en tête de bassin versant du PAPI Haute Zorn n'offre en effet pas de zones propices au rétablissement de champs d'expansion de crue d'ampleurs assez conséquentes pour générer un impact significatif sur les inondations. La stratégie du PAPI, toutefois, via le ralentissement dynamique dans la vallée de la Zinsel du Sud accentue le potentiel naturel d'expansion des crues de la vallée par le biais d'aménagements.

La végétalisation du bassin versant est peu intéressante pour prévenir les inondations par débordement de la Zorn, de la Zinsel du Sud et du Wooggraben car ces secteurs présentent déjà une occupation des sols favorables à l'infiltration des eaux de ruissellement dans les sols et au ralentissement des écoulements par la prédominance d'espaces forestiers, de vergers et de prairies. La vallée de la Zinsel présente en outre un fonds de vallée majoritairement occupé par des zones humides. Toutefois la partie aval du périmètre du PAPI Haute Zorn plus largement occupé par des espaces agricoles présentait des problématiques liées à l'érosion des sols et au ruissellement. Dans ces secteurs, le PAPI Haute Zorn a prévu des actions en zone agricole (hydraulique douce, assolement concerté, promotion de l'agriculture de conservation) pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans les sols et le ralentissement des écoulements.

Le reméandrage est une solution pouvant présenter des bénéfices pour des crues de très faibles occurrences telle que la crue biennale mais pas pour des occurrences de crues plus importantes comme celles étudiées dans le PAPI.

Enfin, la localisation de zones urbanisées dans le lit majeur du cours d'eau, comme c'est le cas pour les communes riveraines de la Zorn et de la Zinsel du Sud, implique par définition des débordements lors d'inondation ne pouvant être solutionnés par des solutions uniquement fondées sur la nature.

La recherche d'actions de lutte contre les inondations à bénéfices multiples a toujours été au cœur des réflexions. La recherche de scénarios d'aménagement de moindres impacts sur les milieux naturels a été prédominante dans l'approche du SIA Haute Zorn.

5. LA STRATEGIE DU PAPI HAUTE ZORN, ABOUTISSEMENT D'UNE REFLEXION ET CONCERTATION

La stratégie initiale du PAPI Haute Zorn a été l'aboutissement d'un long processus de réflexion notamment inscrit dans le cadre de l'élaboration du SAGEECE et d'une concertation avec les élus locaux, les acteurs du territoire et les populations.

La stratégie initiale du PAPI Haute Zorn visait la protection des zones à enjeux existants pour une crue trentennale et le développement de la résilience du territoire en associant des actions d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, de surveillance et de prévision de l'aléa, de gestion de l'aléa et de réduction de la vulnérabilité.

Le programme d'aménagement de lutte contre les inondations projeté dans le cadre du PAPI de la Haute-Zorn s'est inscrit dans une **démarche mixte cherchant à concilier régulation hydraulique et amélioration écologique**. En ce sens, le haut bassin versant de la Zorn était concerné à la fois par un programme de restauration des cours d'eau et par le programme d'aménagement de lutte contre les inondations du PAPI.

Le programme d'aménagement de lutte contre les inondations a été pensé de façon à limiter autant que possible le recours aux ouvrages de protection classiques qui ont tendance à artificialiser et banaliser les milieux. L'axe de gestion **privilégié était l'exploitation du potentiel d'écrêtement naturel du lit majeur des cours d'eau** par le renforcement de leur mobilisation au moyen de rétentions dynamiques en amont des enjeux à protéger. Une des particularités du PAPI de la Haute-Zorn a été de rechercher cet écrêtement à travers l'effet cumulé d'une succession de **rétentions de taille réduite, dans un souci de moindre impact** local, plutôt que par moins d'ouvrages mais plus imposants. Le travail collaboratif réalisé bien en amont du projet avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord a été des plus utiles, en ayant permis de démontrer qu'avec cette approche, le PAPI n'a a priori qu'un impact limité sur l'environnement. Par ailleurs, l'analyse paysagère, critère de choix ayant été retenu dans la décision du scénario trentennal (à l'exception des ouvrages de ralentissement dynamique du Wooggraben, du Horrattgraben et du Baechelgraben dimensionnés pour des événements de types orageux centennaux), garantissait un impact paysager mineur à la fois dans le fond de la vallée de la Zinsel du Sud et dans les traversées urbaines.

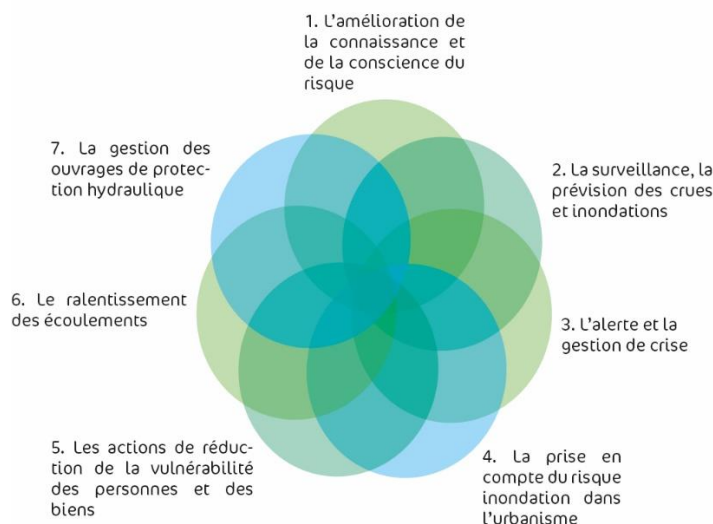
Cette stratégie faisait aussi appel à **une volonté de solidarité amont-aval**, les rétentions individuelles n'étant pas directement profitables aux communes d'implantation, mais assurant par effet cumulé la protection des enjeux en aval. A l'opposé d'une stratégie de protection par système d'endiguement qui traite les problèmes localement et a tendance à accélérer la propagation des crues vers l'aval, il s'agissait ici de les ralentir et de les stocker à l'échelle du bassin versant.

Enfin, cette stratégie, et en particulier au travers des aménagements projetés, n'était pas conçue pour permettre de nouvelles implantations d'enjeux en zones inondables, mais pour réduire la vulnérabilité existante du territoire.

II. RAPPEL DU PROGRAMME D' ACTIONS INITIAL DU PAPI HAUTE ZORN

Le programme d'actions était développé en 7 axes conformément au cahier des charges PAPI.

LES 7 AXES D' ACTIONS DES PAPI



Les chapitres ci-après détaillent pour chacun des axes le programme d'actions initial du PAPI Haute Zorn.

1. L'AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

La conscience du risque constitue un aspect majeur de la stratégie de lutte contre le risque d'inondation. A travers cet axe, des actions de communication et de sensibilisation étaient prévues pour intervenir à la fois dans la diffusion de l'information, mais également dans le développement de la mémoire collective et de la culture du risque. L'objectif qui était visé est que la population ainsi avertie du risque potentiel est plus à même de réagir en temps et en heure et de développer sa résilience.

Dans cette optique, le SIA, structure porteuse initiale du PAPI Haute Zorn, avait d'ailleurs organisé en 2012, en amont de la labellisation du PAPI, un salon de l'inondation ouvert au public permettant de communiquer sur les études menées sur le territoire, les possibilités de réduction de la vulnérabilité à l'échelle de l'habitat et le risque inondation au sens large.

L'axe I du PAPI initial prévoyait ainsi plusieurs opérations dans ce registre :

- La coordination de la mise en place de repères de crue sur les bâtiments publics des communes membres,
- L'organisation d'un « salon de la protection individuelle contre les inondations » permettant à la population concernée par les dispositions du PPRi de s'informer sur les dispositions contenues dans ce document,
- L'édition de documents didactiques synthétisant les droits et devoirs des riverains face au risque inondation, ainsi que des conséquences en termes d'assurance,
- La diffusion des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), des Documents Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) et du Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM),

- La création d'un site Internet pour communiquer sur le programme d'actions du PAPI.

A ces opérations s'ajoutait une action d'amélioration de la connaissance avec une étude de mise à jour de la cartographie des habitats de fonds de vallée du site Natura 2000, zone d'implantation d'un certain nombre d'ouvrages de ralentissement dynamique projetés dans le PAPI Haute Zorn.

Le coût global des actions prévues dans le cadre de l'Axe 1 était de 61 000 € HT (70 600 € TTC) dont 50 % FPRNM, 7% Région Grand Est et 43% d'autofinancement.

2. LA SURVEILLANCE, LA PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

La prévision des crues est assurée par la DREAL GRAND EST, au travers du Service de Prévision des Crues Rhin-Sarre. Le but de cet axe était de développer un réseau de mesures automatisé, sous maîtrise d'ouvrage du SIA Haute Zorn, afin de compléter le réseau existant, et ainsi recueillir davantage de données fiables.

Le haut bassin de la Zorn est surveillé par deux stations limnimétriques ; l'une sur la Zorn à l'amont de Saverne et l'autre sur la Zinsel du Sud dans la vallée vosgienne. Ces deux stations sont gérées par la DREAL. Un dispositif d'alerte des élus par la Préfecture (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile - SIRACEDPC) est mis en place par appel téléphonique dès que les niveaux d'alerte sont atteints. Le PAPI Haute Zorn prévoyait d'explorer la faisabilité et la pertinence de l'exploitation de ces données par une communication directe vers les habitants.

Il était prévu également de doubler le nombre de stations limnimétriques et météorologiques afin de parfaire le dispositif. Des crues notoires ont eu pour cause la fonte rapide du manteau neigeux, deux stations de mesure du manteau neigeux ont ainsi été programmées.

Le coût global des actions prévues dans le cadre de l'Axe 2 était de 90 000 € HT, dont 50% d'aides via le FRPNM et 5% de la Région Grand Est.

3. L'ALERTE ET LA GESTION DE CRISE

Dans le cadre de cet axe, le SIA Haute Zorn s'engageait à accompagner les quelques communes n'ayant pas de PCS au moment de la labellisation du PAPI et d'étudier tous les PCS du périmètre, la recherche d'une harmonisation de ces documents sur le volet inondation permettant de garantir la cohérence de la gestion de ce risque sur ce bassin homogène.

Une formation des élus du territoire était également prévue afin de garantir un service de qualité auprès des riverains en cas de survenue d'un événement. Cet axe prévoyait en outre l'organisation d'exercices de gestion de crise en collaboration avec les services chargés de la sécurité (SIRACEDPC (Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de la Protection Civile) et le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) notamment).

Le PAPI prévoyait un appui du SIA Haute Zorn aux établissements scolaires du secteur d'étude pour mettre en place leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), en étroite collaboration avec le Rectorat.

L'accent était mis sur la reprise des activités normales après une crue, pour améliorer la résilience des territoires.

Enfin, une étude d'optimisation d'un système d'alerte était projetée pour les communes membres du SIA Haute Zorn afin d'intégrer au mieux les données collectées par le réseau complémentaire mis en place dans le cadre de l'axe II.

Le coût global des actions prévues dans le cadre de l'Axe 3 était de 30 000 € HT et ne faisait pas l'objet de financement par l'Etat.

4. LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Le SCOT de la Région de Saverne a été approuvé le 22 décembre 2011, et reprenait l'intégralité des zones inondables du PPRI. Ce document étant opposable aux PLU élaborés par les communes, la problématique du risque inondation était ainsi pleinement prise en compte dans les différents documents d'urbanisme.

Dans le cadre de cet axe, les actions portaient sur la collaboration avec le SCOT de la Région de Saverne, les élus et services en charge de l'élaboration/révision des documents d'urbanisme pour permettre d'optimiser la prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme.

C'est également dans le cadre de ces démarches, lors d'ateliers thématiques par exemple, que des opérations de communication et de sensibilisation étaient prévues.

Cet axe ne prévoyait pas de coûts financiers.

5. LES ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Le PPRI de la Zorn et du Landgraben, approuvé par arrêté préfectoral le 26 août 2010, rend obligatoire les mesures de réduction de la vulnérabilité des biens existants en zone à risque dans un délai de 5 ans, notamment par la mise en place de systèmes anti-refoulement et par des dispositifs amovibles d'obturation des ouvertures.

Un travail de communication est nécessaire afin de faire connaître ces clauses et de faire prendre conscience des possibilités offertes par les techniques actuelles auprès des populations soumises au risque inondation (Cf. axe I). La réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations, des entreprises et des établissements recevant du public, concernés par le risque inondation (PPRI) était prévue dans cet axe. L'objectif de ces diagnostics était de préconiser et de prioriser un certain nombre de mesures à mettre en place. Ces diagnostics pouvaient ainsi être suivis le cas échéant de travaux de réduction de la vulnérabilité, qui n'avaient été pas chiffrés dans le PAPI.

Afin de toucher l'intégralité des bâtiments concernés, le SIA Haute Zorn prévoyait d'assurer le portage de cette opération, de mobiliser les partenaires relais (CCI, Conseil Départemental et dispositif Rénov'Habitat, etc.) et d'apporter un appui auprès des propriétaires privés et des entreprises via des conseils techniques et une aide administrative pour la réalisation des travaux prescrits par le diagnostic et les demandes de subvention y afférant.

Le coût global des actions prévues dans le cadre de l'Axe V était estimé à **163 203 € HT**, dont 50% d'aide via le FPRNM et 20% via la Région Grand Est.

6. LE RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Dès le début des années 2000, le SIA Haute Zorn avait initié des études de faisabilité visant à définir un projet d'aménagement de lutte contre les inondations. En concertation avec les élus et les populations, la stratégie de gestion des crues avait évolué avec la volonté de tendre au maximum vers une approche préventive plutôt que curative. Le ralentissement des écoulements représentait ainsi un axe majeur dans la stratégie du PAPI Haute Zorn. Le principe était que si le risque zéro ne peut exister, il est cependant possible de limiter les inondations en agissant sur les transferts de volume d'eau dans le temps et l'espace à l'échelle du bassin versant de la haute Zorn. Ces transferts doivent être organisés de manière raisonnée et concertée en conciliant les intérêts amont/aval, urbain/rural, le génie civil et la gestion écologique. Le SIA de la Haute Zorn, en précurseur de la philosophie PAPI, avait ainsi complètement repensé la stratégie d'aménagement en étudiant la faisabilité d'une gestion des crues à l'échelle des bassins versants, au travers d'actions de rétention amont.

La stratégie de lutte contre les inondations via des ouvrages de ralentissement dynamique avait été adoptée pour la Zinsel du Sud. Il était ainsi projeté dans le cadre de l'axe VI la mise en place d'ouvrages

de ralentissement dynamique. Les zones de rétention en fonction des capacités théoriques de stockage au regard de la topologie du terrain ciblaient 10 sites. Le niveau de protection visé était la crue trentennale.

Néanmoins, compte tenu de l'étroitesse de la vallée de la Zorn et de la présence d'enjeux, cette stratégie n'avait pas pu être proposée pour les communes riveraines de la Zorn (cf. axe VII).

Outre ces digues de ralentissement dynamique, deux types de projets relevaient également de l'Axe 6, il s'agissait de :

- L'augmentation des capacités de transit au droit d'ouvrages de franchissement de la rivière par des voiries, soit par remplacement des tabliers de deux ponts, soit par l'adjonction sous la voirie d'un dalot supplémentaire permettant de rabaisser les lignes d'eaux en amont par l'agrandissement de l'ouverture sous voirie.

Au moment de la labellisation du PAPI Haute Zorn, l'emplacement des ouvrages de ralentissement dynamique n'était pas définitif. Suite à la labellisation du PAPI Haute, des études d'avant-projet étaient ainsi prévues pour déterminer la position optimale de ces sites, notamment au regard des enjeux environnementaux et à l'utilisation du modèle numérique de terrain.

Dans le cadre de l'axe VI, était également prévue la réalisation d'ouvrages de rétention dimensionnés pour un événement centennal pour des communes impactées par des inondations de petits cours d'eau débordant suite de fortes précipitations. A la différence du programme de ralentissement dynamique projeté dans la vallée de la Zinsel du Sud et concernant des épisodes de crues hivernales, ces ouvrages sont liés aux épisodes orageux de printemps et d'été. Il s'agissait des ouvrages de Rosenwiller (Dettwiller), Lupstein et Dossenheim-sur-Zinsel concernant respectivement les cours d'eau Baechelgraben, Horattgraben et Woograbben.

Enfin dans le cadre de cet axe était également prévue la mise en œuvre de mesures permettant de lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols au travers d'actions en zone agricole via des techniques d'hydraulique douce, l'assolement concerté et la promotion des techniques d'agriculture de conservation.

Le coût global des actions prévues dans le cadre de l'Axe 6 était de 3 498 798 € HT, dont 49,6 % d'aide via le FPRNM, 21,5 % de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et 4,83 % de la Région Grand Est.

7. LA GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION

L'axe VII du PAPI Haute Zorn prévoyait l'aménagement de digues et murs de protections rapprochées pour les communes riveraines de la Zorn, l'étroitesse de la vallée de la Zorn ne permettant pas l'aménagement d'ouvrages de ralentissement dynamique efficaces.

Dans le cas de Dettwiller, le ralentissement dynamique seul ne permettant pas une protection totale, des protections rapprochées étaient également prévues.

Le projet global des protections rapprochées contre les crues s'élevait à 1 018 241 € HT dont 40% d'aide via le FPRNM et 10% de la Région Grand Est.

Conclusion :

La structure porteuse du PAPI avait pris à son compte le cahier des charges des PAPI, prenant un soin tout particulier à équilibrer les différents axes entre eux. Cet équilibre ne se traduisait bien sûr pas financièrement, cependant la diversité des actions prévues démontrait l'investissement du Syndicat dans la gestion de la crise et la volonté de rendre la population résiliente au risque d'inondation.

Le coût total des actions prévues était de 5 139 428 € HT (arrondi au millier près). Le financement total prévu par l'Etat via le fonds Barnier (FPRNM) était de 2 304 055 € et de 95 521 € via le BOP181. Les aides prévisionnelles de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse étaient de 862 005 € et celles de la Région Grand Est de 313 138 €.